

Saint Grégoire le Grand et le titre de patriarche œcuménique

In: Échos d'Orient, tome 11, N°70, 1908. pp. 161-171.

Citer ce document / Cite this document :

Vailhé Siméon. Saint Grégoire le Grand et le titre de patriarche œcuménique. In: Échos d'Orient, tome 11, N°70, 1908. pp. 161-171.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1908_num_11_70_3734

les professeurs y appliquaient certains airs religieux qui ont cours aujourd'hui encore parmi les jeunes Alépins. En un mot, le *Diwan el Khoury* — c'était ainsi qu'on le désignait simplement — devint le seul recueil de chants populaires en usage dans la grande ville et le livre par excellence employé dans les écoles primaires pour la lecture arabe. Quand le jeune écolier était arrivé à ce « livre des livres », on pouvait, sans crainte de se tromper, lui décerner le diplôme de fin d'études. « Oh ! mon ami, disait triomphalement le professeur au père de l'écolier, votre enfant n'a plus besoin d'étude, *kbatam*, il a tout appris, ses études sont terminées. » Là-dessus, le père, après avoir remercié le professeur par des formules de convention, sortait, emmenant son fils. Celui-ci baisait respectueusement la main du maître et quittait l'école aux applaudissements de ses camarades. La fête se célébrait ensuite à la maison.

Ce cérémonial n'existe plus depuis au moins un quart de siècle : d'ailleurs, ces idées pouvaient avoir cours dans un temps où l'on ne s'attachait qu'à lire et à écrire sans vouloir atteindre aux sommets de la science.

Le *Diwan* du P. Nicolas a été compilé entre les années 1710 et 1756, à différentes époques et suivant les circonstances. On y rencontre des beautés à toutes les pages, principalement dans sa fameuse *batibié*, où il glorifie Notre-Seigneur et ses douze apôtres. Le P. Nicolas nous a

donné aussi plusieurs poésies sur l'Eglise séparée et les malheurs du schisme. Son triomphe, ce sont les élégies, où il dépeint toute la tendresse, toute la délicatesse de sa sainte âme. Son amour pour Notre-Seigneur, la Sainte Vierge, saint Joseph et l'Eglise catholique est exprimé en de si beaux vers qu'à eux seuls ils font naître la dévotion. Enfin, ce recueil se termine par des quatrains, des inscriptions en vers pour des églises, des monastères, etc., notamment par une longue épître en vers et en prose, envoyée à son émule et ami le chammas Makkerdig el Kassih, Arménien d'Alep.

Il faut lire cet ouvrage avec une âme de poète éprise des beautés littéraires pour en comprendre et en goûter toutes les splendeurs. On présenta un jour ce *Diwan* avec celui de M^{gr} Gabriel Farhat au plus grand des ulémas d'Alep. Celui-ci prit attentivement connaissance des deux recueils et dit d'un air courroucé ces paroles significatives : « *Laoula el Khoury la laant ul Moutran!* Si les poésies du Khoury (Nicolas) ne m'avaient pleinement satisfait, de façon à me faire oublier celles de l'évêque, j'aurais maudit l'évêque ! »

Nous terminerons sur ce témoignage arraché à un infidèle. Il n'est personne, d'ailleurs, en Syrie qui conteste le talent remarquable et la haute sainteté du fondateur de Choueir.

PAUL BACEL,
prêtre du rite grec.

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND ET LE TITRE DE PATRIARCHE OECUMÉNIQUE ⁽¹⁾

Lorsque saint Grégoire succéda au pape Pélage II, en 590, la situation ne s'était pas modifiée. Sans rompre ouvertement

avec l'Eglise de Constantinople et tout en admettant à sa communion les délégués du patriarche byzantin, le Pape refusait toujours à son apocrisiaire l'autorisation de célébrer avec Jean le Jeûneur.

Le nouveau Pape crut devoir s'en tenir à

(1) Sur le titre de patriarche œcuménique avant saint Grégoire le Grand, voir *Échos d'Orient*, mars 1908, p. 65.

la ligne de conduite arrêtée par son prédécesseur. Toutefois, dans la première lettre au patriarche Jean, écrite en décembre 590, on ne découvre pas la plus légère trace de l'incident soulevé (1). Il en est de même dans la lettre synodique, envoyée par saint Grégoire à Jean le Jeûneur, aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem (2). Est-ce à dire que saint Grégoire désavouait Pélage II? Aucunement, mais pour ne pas occasionner de scandale, il se contenta de faire avertir son confrère de Constantinople *de vive voix*, et non plus par écrit, de renoncer désormais à porter un titre aussi ambitieux : *Post ejus (Pélage) vero obitum, cum indignus ego ad Ecclesie regimen adductus sum, et ante per alios responsales meos, et nunc per communem filium Sabinianum diaconum alloqui fraternitatem vestram ut a tali se præsumptione compesceret, non equidem scripto, sed nudo sermone curavi* (3). Et si Jean le Jeûneur ne cédait pas, les *responsales* ou apocrisiaires du Pape avaient ordre formel d'éviter sa communion.

Loin d'abandonner ses prétentions à l'œcuménicité, Jean le Jeûneur ne fit que les accentuer davantage, et, peu de temps après, il donnait au Pape l'occasion de lui adresser de vifs reproches. C'était à propos du moine isaurien Athanase, que le patriarche Jean avait fait battre de verges dans son église, et du prêtre Jean de Chalcédoine, condamnés tous deux et dégradés dans un concile et qui en avaient appelé de la sentence patriarcale au tribunal du Pape (593). Par deux fois, saint Grégoire réclama les pièces du procès au patriarche : *semel et bis sanctissimo fratri meo domno Joanni scripsi* (4), et celui-ci finit par répondre au Pape qu'il ignorait de quoi il s'agissait : *Rescripsit mihi sanctissima*

fraternitas tua, quia nescierit de qua causa scriberem (1).

La mauvaise foi était évidente : elle ne devait pas décourager le Pape qui, conscient de ses droits, était bien résolu à les revendiquer jusqu'au bout. Ou bien le patriarche sait parfaitement de quoi il s'agit, dit-il à Jean, et dans ce cas, il a menti, chose qui est bien plus grave que de manger de la viande, ajoute Grégoire en raillant l'abstinence perpétuelle du Jeûneur ; ou bien il l'ignore réellement, et alors c'est un mauvais pasteur, qui ne sait même pas ce qui se passe dans son troupeau.

Mais ni l'une ni l'autre de ces suppositions n'est vraisemblable, continue le Pape avec une mordante ironie ; la réponse porte bien le nom du patriarche, mais elle n'est pas de lui. C'est un jeune secrétaire qui a écrit à sa place et sans l'avoir préalablement averti. Il faudra surveiller ce jeune homme et le corriger, au besoin, car il se permet des impertinences qui risqueraient de troubler la paix et la bonne harmonie entre voisins. En terminant, saint Grégoire avertissait le Jeûneur que son apocrisiaire Sabinianus traiterai plus longuement la question avec lui : et, dès lors, il lui posait le dilemme suivant : ou bien rétablir les deux condamnés dans les charges qu'ils occupaient auparavant, ou bien envoyer au Pape les actes du concile, pour qu'il statuât en dernier ressort (2).

Dans une lettre écrite au patrice Narsès, l'année suivante, le Pape, qui n'a pas encore reçu le dossier demandé, persiste dans sa manière de voir et se déclare prêt à prendre des mesures énergiques, si cela est nécessaire : *Si videro sedi apostolicæ canones non servari, dabit omnipotens Deus quid contra contemptores ejus faciam* (3).

En attendant qu'il envoyât les actes du concile, le patriarche faisait demander à Rome, par l'intermédiaire de l'impératrice, des reliques de saint Pierre et de saint Paul, dont le Pape, il le savait bien, ne

(1) L. I^{er}, ep. 4, dans Migne, P. L., t. LXXVII, col. 447.

(2) L. I^{er}, ep. 25, P. L., t. LXXVII, col. 468.

(3) Lettre de saint Grégoire à Jean le Jeûneur, du 1^{er} janvier 595, l. V, ep. 18, dans Migne, P. L., t. LXXVII, col. 738.

(4) Lettre de saint Grégoire à Jean le Jeûneur, de l'année 593, dans Migne, P. L., t. LXXVII, col. 647 ; voir aussi l. V, ep. 18, col. 743.

(1) *Op. cit.*, col. 648.

(2) *Op. cit.*, col. 648 seq.

(3) L. IV, ep. 32, dans Migne, P. L., t. LXXVII, col. 707.

pouvait aucunement se dessaisir. Saint Grégoire en fut froissé, et, tout en opposant un refus poli à la requête de la souveraine, il laisse clairement entendre que la main du Jeûneur se retrouve encore dans cette manœuvre :

Des gens ont voulu exciter votre piété contre moi, afin de me faire perdre vos bonnes grâces; dans ce but, ils sont allés remuer une question où je dois paraître désobéissant (1).

Les actes du concile réclamés depuis si longtemps finirent par arriver à Rome dans le courant de cette même année 594. Le Pape comprit tout de suite pourquoi Jean le Jeûneur avait mis si peu d'empressement à les lui communiquer. Pendant que saint Grégoire ménageait la susceptibilité du Jeûneur en ne touchant jamais par écrit au fameux incident, le patriarche se décernait le titre d'œcuménique presque à chaque ligne des pièces du procès : *Ad hoc enim usque pervenit ut sub occasione Joannis presbyteri gesta huc transmitteret, in quibus se bene per omnem versum ὀικουμενικῶν patriarcham nominaret* (2). Dès lors, sans abandonner la revision du procès d'Athanase et du prêtre Jean, le Pape avait à repousser ce nouvel assaut de son adversaire. Il le fit immédiatement par une série de lettres adressées à Jean le Jeûneur, à l'apocrisiaire Sabinianus, à l'empereur Maurice et à l'impératrice Constantina, janvier 595.

Maurice, en effet, avait écrit au Pape, d'accord avec Jean le Jeûneur, engageant saint Grégoire à vivre désormais en bonne harmonie avec le patriarche byzantin. Chose curieuse, l'apocrisiaire du Pape, consulté par l'empereur, avait été, paraît-il, du même avis. C'est de quoi se plaint vivement saint Grégoire en répondant à son apocrisiaire. Si l'empereur, lui dit-il, veut que la justice soit observée, qu'il prie son patriarche de renoncer à ce titre orgueilleux, et aussitôt la paix sera faite entre nous. Com-

ment se peut-il que Sabinianus n'ait pas découvert la malice de la combinaison imaginée par le Jeûneur ! Si le Pape écoute l'empereur, le patriarche est tout à fait confirmé dans son titre : s'il ne l'écoute pas, Maurice sera irrité contre lui. Mais je suivrai la voie droite, remarque Grégoire, ne redoutant rien de personne, si ce n'est du Seigneur tout-puissant.... Accepter ce titre criminel, ce serait perdre la foi. Et, faisant allusion à une première lettre, assez bénigne, qu'il avait envoyée au Jeûneur, il ajoutait : « La seconde que je lui enverrai plus tard sera telle que son orgueil n'aura pas lieu de s'en réjouir. » (1)

A l'empereur le grand Pape parle plus longuement, et en termes fort touchants, pour qu'il amène son patriarche à renoncer à ce titre fastueux. Il trace à cet effet, de la fausse humilité du Jeûneur, un portrait qui n'est guère flatté, bien qu'il soit fort pittoresque.

On se dessèche les os à force de jeûnes, et l'on crève d'orgueil. Le corps est couvert d'habits méprisables, et par l'enflure du cœur on surpasse les rois. On git dans la cendre, et l'on méprise ce qui est élevé. Docteur des humbles, on est le chef de la superbe, cachant des dents de loup dans une bouche de brebis.... (2)

Le Pape insiste sur ce fait que saint Pierre, tout en ayant reçu la charge de gouverner toute l'Église, n'est pas appelé apôtre universel. Et voilà que Jean, son frère, s'efforce de se faire appeler évêque universel. N'est-on pas forcé de se récrier et de dire : *O tempora, o mores!* Que l'empereur avise et fasse retirer ce titre. Il sait bien que l'Église de Constantinople a déjà brillé, non seulement par ses hérétiques, mais encore par ses hérésiarques, témoins Nestorius et Macédonius. Et, en terminant, Grégoire menace de prendre des mesures graves contre le Jeûneur, si

(1) Lettre de saint Grégoire à l'impératrice Constantina, de l'année 594, l. IV, ep. 50, col. 704.

(2) Lettre de saint Grégoire à l'apocrisiaire Sabinianus, du 1^{er} janvier 595, l. V, ep. 19, col. 743 seq.

(1) *Nam de subsequenti talis alia transmitteretur, de qui ejus superiora non laetatur.* l. V, ep. 19, P. L., t. LXXVII, col. 743.

(2) *Missus.* P. L., t. LXXVI, col. 745.

celui-ci « persiste dans son orgueil » (1).

Une troisième lettre suivait pour l'impératrice Constantina, fort bien disposée envers l'Eglise romaine, et que Grégoire cherche à intéresser de plus en plus à sa cause. Là encore, il parle en termes assez vifs de son confrère byzantin.

Avec des habits vils, on crève d'orgueil. On paraît mépriser tout en ce monde et l'on cherche à acquérir à la fois tout ce qui est du monde. On se déclare le plus indigne des hommes, mais l'on ne peut se contenter des titres ordinaires et l'on recherche des qualificatifs qui vous placent au-dessus de tous..... (2)

Si toutes ces lettres furent communiquées à Jean le Jeûneur — et le fait est possible, puisqu'il ne mourut qu'en septembre 595, — elles ne durent guère produire de détente ni améliorer ses dispositions antérieures envers Grégoire et la papauté. Du reste, la longue lettre que lui adressa le Pape, à lui personnellement, est tout entière rédigée sur ce ton ému et ferme tout à la fois. Elle montre bien que les évêques de Rome savaient, malgré les liens de l'amitié, aller jusqu'au bout de leurs droits, dès qu'ils y voyaient un devoir de leur charge.

Votre Fraternité, dit Grégoire à Jean le Jeûneur, n'a pas oublié quelle paix et quelle concorde régnaient dans l'Eglise, lorsqu'elle fut élevée aux honneurs du sacerdoce. Je ne sais par quelle audace et par quel orgueil elle s'est efforcée depuis de s'attribuer un nom nouveau, qui pourrait provoquer le scandale dans le cœur de tous les frères. Oui, je m'en étonne fort, me rappelant que jadis vous vouliez prendre la fuite, afin d'éviter l'épiscopat. Maintenant que vous le détenez, vous voulez l'exercer comme si des désirs ambitieux vous avaient fait courir après lui. Vous qui vous proclamiez indigne d'être nommé évêque, vous en êtes venu au point de mépriser vos frères et de chercher à être seul appelé évêque. Et certes, à ce sujet, mon prédécesseur Pélage,

de sainte mémoire, avait adressé déjà des lettres sévères à Votre Sainteté.

Si vous refusez de vous amender, j'ai défendu à Sabinianus de célébrer la messe avec Votre Fraternité. Cette mesure n'est prise que pour amener Votre Sainteté à résipiscence en lui causant quelque honte; mais si l'enflure criminelle et profane ne pouvait disparaître de cette manière, il faudrait alors recourir aux moyens canoniques. Et parce que les plaies qu'il faut ouvrir doivent être tout d'abord touchées d'une main délicate, je vous en prie, je vous en supplie et, avec toute la douceur que je puis y mettre, je conjure Votre Fraternité de résister à tous ceux qui la flattent et qui lui confèrent un nom emprunté, et de ne plus porter ce titre sot et superbe. Vraiment! je le dis tout en larmes et ému jusqu'au fond des entrailles, c'est à mes péchés que j'attribue que mon frère ne puisse plus être ramené à l'humilité, lui qui n'est devenu évêque que pour y amener les autres, et que lui qui enseigne la vérité aux autres ne consente pas à s'instruire, même si je l'en supplie (1).

La lettre continue en longues pages, que je renonce à traduire pour ne pas fatiguer le lecteur. Un peu plus tard, mais toujours dans les premiers mois de cette année 595, le Pape écrivit aux patriarches Euloge, d'Alexandrie, et Anastase, d'Antioche, une lettre commune, dans laquelle il leur retrace un bref historique du conflit et leur annonce l'envoi de la protestation de Pélage II et des siennes propres. Puis il les supplie de ne plus donner à personne le titre d'universel. Qu'ils ne soient pas inquiets de ce qu'en pense le *basileus*, car Maurice craint le Seigneur tout-puissant, et il ne consentira pas à ce qu'il soit porté la moindre atteinte, soit aux décisions de l'Evangile, soit aux prescriptions canoniques (2).

Cette lettre devait être communiquée aux deux patriarches par le diacre et apocrisiaire Sabinianus, ainsi que nous l'apprend Grégoire (3) au mois d'août 596.

(1) Lettre de saint Grégoire à l'empereur Maurice, janvier 595. *Op. et loc. cit.*

(2) Lettre de saint Grégoire à l'impératrice Constantina, janvier 595, l. V, ep. 21, *P. L.*, t. LXXVII, col. 748.

(1) Lettre de saint Grégoire à Jean le Jeûneur, du 1^{er} janvier 595, l. V, ep. 18, *P. L.*, t. LXXVII, col. 738 seq.

(2) l. V, ep. 44, *t. cit.*, col. 770 seq.

(3) l. VI, ep. 60, *t. cit.*, col. 844.

Sabinianus oublia-t-il de transmettre la missive ou le patriarche alexandrin craignit-il de mettre ses doigts entre l'écorce et l'arbre, je ne sais : toujours est-il qu'Euloge ne parla pas de cette affaire dans sa réponse au Pape ; ce qui décida celui-ci à lui en faire quelques reproches (1).

*
**

Sur ces entrefaites, saint Grégoire avait pris connaissance du dossier concernant le procès intenté à Jean, prêtre de Chalcedoine, et il avait acquis la certitude que les accusations d'hérésie portées contre ce prêtre ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Il le déclare donc absous dans trois lettres, écrites vraisemblablement le même jour, en octobre 595, et adressées à Jean le Jeûneur, à l'empereur Maurice et à un membre de la famille impériale, nommé Théoctiste (2). Puisque son innocence est reconnue, le prêtre Jean devra être rétabli dans sa dignité première. Quant au moine Athanase, qui en avait également appelé au Pape, il paraîtrait qu'il était tombé dans les erreurs manichéennes ; mais comme sa bonne foi et son repentir étaient incontestables, le Pape le déclara aussi absous et demanda que l'on usât d'indulgence à son égard (3).

Jean le Jeûneur ne put recevoir les lettres du Pape, car il était mort le 2 septembre 595. Grégoire, qui connut d'assez bonne heure la nomination de son successeur, Cyriaque (automne 595-29 octobre 606), ne voulut pas lui écrire avant d'avoir entre les mains sa lettre synodique : *Sed quia consuetudo non est ut priusquam ad nos ejus synodica deferatur debeamus scribere, idcirco distulimus* (4).

L'attente ne fut pas longue, et, dès que le Pape fut en possession de la profession

de foi du patriarche, il lui répondit d'une manière on ne peut plus aimable (automne 596) (1). Il s'étonne seulement de voir Cyriaque jouir d'une grande tranquillité, alors qu'il vient d'être élevé à une aussi haute charge ; de plus, il renouvelle ses instances sur le retrait du mot œcuménique, « ce titre profane », qui sème le scandale parmi les fidèles du Christ. Une seconde lettre, qui suivit d'assez près celle-ci (2), reproduit la même protestation sans que l'auteur se départe de la même courtoisie.

Le patriarche d'Antioche, Anastase I^{er}, grand ami de saint Grégoire, qui l'avait soutenu de ses conseils pendant son long éloignement de la Syrie, avait cependant fini par répondre à la demande du Pape. Il trouve que ce dernier ne doit pour rien au monde causer du scandale, ce que, du reste, l'empereur Maurice lui a déjà écrit à plusieurs reprises, *jam sapius scripsit*. Or, vaut-il la peine d'engager un pareil débat pour si peu de chose ? Bien entendu, le Pape n'est pas de cet avis. Il prie son correspondant de s'intéresser davantage à cette affaire, car il n'ignore pas sans doute à combien d'hérésiarques l'Eglise de Byzance a déjà donné le jour. Si un seul évêque est appelé universel, toute l'Eglise croule lorsque ce seul universel vient à tomber : ce qui est absurde, *absit hæc stultitia* (3).

Les protestations de saint Grégoire n'aboutissaient pas. De Constantinople et d'ailleurs on lui adressait des lettres aimables, pleines de sentiments affectueux, de compliments, de marques de vénération touchantes, mais dans lesquelles aussi l'œil le plus exercé ne pouvait découvrir le moindre désaveu du passé. En Orient, on attendait sans doute que le temps, ce grand oublieux, fit son œuvre et que la cour romaine reconnût le fait accompli en n'en parlant plus. De là, un silence calculé sur cette question dans toutes les réponses du patriarche Cyriaque. Le Pape

(1) *Op. cit.*, col. 844.

(2) L. VI, ep. 15-17, *t. cit.*, col. 807 seq.

(3) Lettre de saint Grégoire au moine Athanase, l. VI, ep. 66, col. 849 seq. ; et au comte Narsès, l. VI, ep. 14, col. 805.

(4) Lettre de saint Grégoire au moine Athanase en 596. L. VI, ep. 62, *t. cit.*, col. 852.

(1) L. VII, ep. 4, *t. cit.*, col. 853-858.

(2) L. VII, ep. 5, *t. cit.*, col. 858.

(3) L. VII, ep. 27, *t. cit.*, col. 882 seq.

n'était pas dupe de cette diplomatie. Avec une insistance digne de plus de succès, il rappelait à chaque lettre ses demandes précédentes pour le retrait du *verbum superbiae, per quod grave scandalum in ecclesiis generatur* (1). C'est ce que l'on constate encore dans ses lettres à Cyriaque et à Maurice de cette même année 596-597.

Tout en ne voulant nuire à personne, *a summo usque ad ultimum*, saint Grégoire attachait trop d'importance à ses revendications pour les abandonner soudain. Aussi ne modifiait-il en rien la ligne de conduite qu'il avait héritée de son prédécesseur. Il continuait ses relations amicales avec le patriarche de l'Église byzantine, dont l'orthodoxie ne lui inspirait aucun soupçon : il admettait ses nonces à sa communion, pendant leur séjour à Rome, mais il interdisait formellement à ses apocrisiaires de Constantinople de prendre part aux offices religieux avec le patriarche Cyriaque. Sur ce point seulement il y avait rupture entre les deux Églises. Situation embarrassée et peut-être fautive, dont lui-même se rendait bien compte, mais qu'il s'était interdit de changer pour aucun motif. La pureté de la doctrine n'étant pas en cause, comment repousser la communion de Cyriaque ? Par contre, comment l'amener à résipiscence, si on ne lui manifestait pas d'une manière ou de l'autre le mécontentement de la cour romaine ? On grondait donc, on enflait la voix, on faisait pressentir pour plus tard d'autres peines, dont l'échéance était toujours reculée.

A Constantinople, cependant, au moins dans l'entourage de Maurice, on craignait que les menaces du Pape ne fussent mises un jour ou l'autre à exécution. Aussi l'empereur s'entremettait-il auprès de Grégoire, chaque fois que son patriarche avait besoin de recourir à Rome. Le *basileus* avait peur que les relations ne fussent tout à fait rompues. C'était mal connaître le cœur aimant du Pape, qui repoussait dignement ces appréhensions.

(1) L. VII, ep. 51, *t. cit.*, col. 888.

Bien que mon âme ressente une blessure profonde de ce titre orgueilleux et profane, disait-il à l'empereur (1), je ne puis ignorer ce qui est dû à l'unité de la foi et à la concorde ecclésiastique, ni repousser les *responsales* et la lettre synodique de mon frère pour une amertume ressentie. La conduite que l'on doit tenir pour maintenir l'unité de la foi ou pour réprimer un excès d'orgueil n'est pas du tout la même. Il fallait distinguer les moments, pour que la charité de mon frère ne fût pas troublée pour rien. C'est pourquoi j'ai reçu ses *responsales* avec une grande affection. J'ai eu pour eux tout l'amour que je devais, je leur ai rendu plus d'honneurs que n'en autorisait la coutume, je les ai admis à célébrer solennellement la messe avec moi. Car si mon diacre ne doit pas, à Constantinople, pendant la célébration des mystères, offrir ses services à celui qui a commis la faute d'orgueil ou qui ne l'a pas corrigée, une fois commise, ses ministres à lui doivent m'assister pendant la messe, moi qui, avec la protection de Dieu, ne suis pas tombé dans la faute d'orgueil (2).

Ces demi-mesures ne pouvaient qu'encourager les Byzantins dans leurs résistances, même après que Grégoire avait comparé le patriarche à l'antéchrist, qui veut s'élever au-dessus de tous, de même que le patriarche universel se met au-dessus de tous les prêtres. L'empereur avait beau déclarer qu'il ne fallait pas troubler l'unité de l'Église pour une pareille futilité, il ne prenait jamais de décision qui aurait pu faire disparaître la futilité. Aussi Grégoire continuait-il sa campagne de protestation et ne cédait pas un pouce de terrain. C'est ce qu'il déclara à nouveau dans une lettre de l'année 596-597, adressée aux patriarches Euloge et Anastase (3). Le Pape a reçu les *responsales* de Cyriaque, pour ne pas laisser entendre qu'il y eût divergence au sujet de la foi ; il les a autorisés à célébrer avec lui, mais il a interdit à son apocrisiaire d'agir de même avec Cyriaque, à Constantinople, « à cause du titre orgueilleux ». Tant que celui-ci ne sera pas

(1) L. VII, ep. 53, *t. cit.*, col. 891.

(2) *Op. et loc. cit.*

(3) L. VII, ep. 34, *t. cit.*, col. 892.

retiré. Cyrinaque n'aura pas la paix avec lui.

Le patriarche d'Alexandrie, Euloge, avait fini par répondre aux désirs du Pape. Désormais, puisque le Pape l'ordonnait, il ne qualifierait plus d'œcuménique le patriarche de Constantinople (1). Et, soit malice, soit pure plaisanterie, dans l'entête de sa lettre à Grégoire, il le qualifiait de « Pape universel » (2). La chose déplut fort à Grégoire, qui protesta aussitôt, disant bien haut que, s'il refusait ce titre aux autres, ce n'était pas pour le prendre lui-même, car en s'attribuant tout l'honneur de l'épiscopat, on l'enlève par le fait même aux autres évêques.

Une lettre de la même époque de saint Grégoire à Jean, évêque de Syracuse (3), nous apprend que le conflit passionnait aussi l'Occident, et que, du moins dans cette province sud-italienne qui subissait assez l'influence hellénique, on était plutôt porté à trouver exagérées les plaintes du Pape. Des amis de l'évêque Jean reprochaient, en effet, à Grégoire de chercher à opprimer l'Eglise de Constantinople, alors que, par ailleurs, il introduisait en Occident les usages liturgiques de cette Eglise. Double accusation, qui fut également sensible au cœur du Pape et qu'il repoussa vivement. Les récentes innovations liturgiques dont on se plaint, dit-il en somme dans sa lettre, bien qu'elles soient parfois empruntées aux Grecs, ne se pratiquent pas de la même manière dans l'Eglise romaine et dans l'Eglise byzantine. Et le Pape en apporte de nombreuses preuves à l'appui. Quant au fait que l'Eglise de Constantinople est soumise au Siège apostolique, qui peut raisonnablement le mettre en doute, alors que l'empereur et l'évêque de Byzance en conviennent continuellement?

En cette année 599, les évêques de

Thessalonique, de Dyrrachium, Nicopolis, Corinthe, Justiniana Prisca, Crète, Larissa et Scodra, furent invités avec leurs suffragants à un concile, qui devait se réunir à Constantinople. On sait, sans doute, que toutes ces provinces ecclésiastiques, tout en relevant du Pape au point de vue juridictionnel, se rendaient aux conciles nationaux qui groupaient les évêques de langue grecque. Dès qu'il en fut informé, saint Grégoire leur écrivit, afin de les mettre en garde contre les pièges qu'on pourrait leur tendre (1). A ce propos, il leur fait tout l'historique de cette affaire depuis les origines et il les exhorte à ne rien céder sur ce point.

Je vous en conjure, qu'aucun de vous n'admette jamais ce titre, que personne n'y consente, que personne ne le reçoive s'il est écrit et n'y appose sa signature; mais, comme il convient à des ministres du Dieu tout-puissant, gardez-vous intacts de toute infection empoisonnée de ce genre, ne donnez prise à aucune ruse du tendeur d'embûches, parce que tout cela se fait pour outrager et diviser l'Eglise, et, comme nous l'avons déjà dit, pour votre commun mépris. En effet, si un seul est universel, comme il se l'imagine, il s'ensuit que vous tous vous n'êtes plus évêques..... Je vous en conjure devant Dieu tout-puissant, que pas un de vous ne se laisse arracher son consentement, ni par des promesses, ni par des flatteries, ni par des récompenses, ni par des menaces (2).

*
*
*

Au mois de novembre 602, l'empereur Maurice était égorgé avec toute sa famille dans le port d'Eutrope, situé à l'embouchure de la petite rivière qui a donné son nom à Chalcédoine. Le général factieux et incapable qui avait perpétré cet assassinat hérita de sa succession sous le nom de Phocas, et, par une série d'actes inhumains et imbéciles, conduisit, durant son règne assez court, 602-610, l'empire byzantin sur les bords de l'abîme.

(1) L. VIII, ep. 50, *l. cit.*, col. 931. Voir aussi une autre lettre de Grégoire à Euloge, de l'année 599, qui montre celui-ci revenu de sa première impression défavorable au Pape. L. IX, ep. 78, *l. cit.*, col. 1011.

(2) L. VIII, ep. 50, *l. cit.*, col. 935.

(3) L. IX, ep. 12, *l. cit.*, col. 955-958.

(1) L. IX, ep. 68, *l. cit.*, col. 1005-1005.

(2) *Op. et loc. cit.*

Cet événement ne passa pas inaperçu à Rome. Saint Grégoire, qui peut-être d'ailleurs n'avait pas sur le caractère et les mœurs du tyran les mêmes renseignements précis que nous possédons, accueillit le changement de règne avec les transports d'une joie immodérée : *Gloria in excelsis Deo, qui, juxta quod scriptum est, immutat tempora et transfert regna*, s'écriait-il, dès les premiers mots de sa première lettre à Phocas, et ce ton de victoire est encore renforcé par l'antithèse établie entre « la dureté de celui (Maurice) qui avait courbé les cous de ses sujets sous le joug de la tribulation » et « la bienveillance de l'homme dont les actes ont répandu la joie parmi le peuple de tout l'Etat, si cruellement opprimé jusque-là » (1).

Il est vrai que les sujets de l'empire romain, et particulièrement ceux de l'Italie, avaient beaucoup souffert de la rapacité et de l'avarice de l'empereur défunt : il est vrai que, par suite du titre de patriarche œcuménique et d'autres questions religieuses ou civiles, les rapports entre Grégoire et Maurice n'étaient plus empreints de la même cordialité que dans les débuts ; il est vrai, enfin, que Phocas avait adopté à l'égard des habitants de Rome et de l'Italie une politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur, et qu'il fut, son règne durant, fort populaire en Occident ; mais, ces réserves faites et ces explications données, le Pape aurait pu, sans se départir des marques de respect dues à son souverain, s'exprimer avec plus de modération et plus de retenue.

Une seconde lettre du pape à Phocas, de la même année 603, annonce l'envoi à Constantinople d'un nouvel apocrisiaire, pour remplacer celui qui était parti, lors des troubles de l'année précédente (2). En même temps, Grégoire adresse une réponse bienveillante à l'impératrice Leontia, afin de lui recommander les intérêts de l'Eglise

romaine (1). Suivit une lettre au patriarche Cyriaque (2), dans laquelle le Pape renouvela ses protestations antérieures contre le fameux titre usurpé, le priant d'estimer davantage la paix et l'humilité qu'un qualificatif vain et injustifié, qui jetait le scandale dans l'Eglise.

Grégoire mourut l'année suivante sans avoir rien obtenu, mais fidèle jusqu'à la fin à la tactique adoptée dès le commencement et qui indiquait une tension entre les deux Eglises, sans cependant occasionner de rupture. Il est probable, toutefois, que la cour romaine finit par obtenir de Phocas la reconnaissance de ses demandes, avec la répression des ambitions de l'Eglise byzantine. C'est du moins ainsi que l'on interprète les mots du *Liber pontificalis* se rapportant au pape Boniface III : *Hic obtinuit apud Phocam principem, ut sedes apostolica beati Petri apostoli caput esset omnium ecclesiarum, id est Romana ecclesia, quia ecclesia constantinopolitana se primam omnium ecclesiarum scribebat*. Bien que, à mon avis, la primauté romaine n'ait jamais été directement en cause dans ce conflit, ces paroles du *Liber pontificalis* seraient inexplicables si on les rapportait à tout autre fait qu'à la discussion sur le titre d'œcuménique.

Ce n'est pas à dire, toutefois, que la victoire de la papauté ait été complète. Après la mort de l'empereur Phocas, 610, les patriarches byzantins reprirent certainement le titre d'œcuménique. Nous voyons la nonne Sergia, auteur d'une vie de sainte Olympiade, donner au patriarche Sergius, 610-638, de son vivant, le fameux titre si discuté (3). Preuve évidente que cette dénomination était devenue déjà d'un usage courant à Constantinople. Bien mieux, deux conciles réunis à Constantinople pour approuver l'Ecthèse d'Héraclius, l'un à l'automne de l'année 638, l'autre peu après, appellent œcuméniques les patriarches Sergius et Pyrrhus (4). Beaucoup plus tard,

(1) Lettre de saint Grégoire à Phocas, juin 603. L. XIII, ep. 31, *l. cit.*, col. 1281.

(2) L. XIII, ep. 38, col. 1287.

(1) L. XIII, ep. 39, col. 1288.

(2) L. XIII, ep. 40, col. 1289.

(3) *Analeccta bollandiana*, t. XVI, n° 7, p. 47.

(4) Massi, *Conciliarum collectio*, t. X, col. 1000 et 1001.

le patriarche Taraise se désigne expressément comme œcuménique dans sa lettre au pape Hadrien (1). Quand le Pape proteste contre cette dénomination dans sa lettre aux empereurs Constantin et Irène, tout le passage est supprimé par Taraise et ses amis dans la traduction grecque de la lettre pontificale que l'on lit au concile (2). Et je n'apprendrai à personne que, depuis lors, l'évêque de Constantinople ne s'intitule plus que patriarche œcuménique.

*
**

Undernier point reste à examiner. Pour quels motifs saint Grégoire a-t-il protesté avec tant de véhémence et de continuité contre l'emploi du terme œcuménique? Tout d'abord, il y a une raison d'humilité; elle revient presque à chaque ligne de la correspondance du Pape relative à cette affaire. Le prêtre est le serviteur du Christ et des fidèles; il a la charge d'amener les autres à l'humilité; il est le représentant du Fils de Dieu, qui, sur la terre, est allé d'humiliations en humiliations; il grandit d'autant plus qu'il s'abaisse davantage, etc. Dès lors, prendre un nom aussi présomptueux et aussi fat que celui d'œcuménique, c'est renoncer à la mission du prêtre et à l'idéal d'abaissement que lui a tracé son divin modèle.

Une autre raison découle de celle-là. Du moment que le prêtre doit avant tout pra-

tiquer l'humilité, s'il s'écarte de cette voie et qu'il s'attribue des qualificatifs fastueux et profanes, il scandalise les faibles et jette le désordre dans l'Eglise. Ce second motif est, sous la plume de Grégoire, inséparable d'ordinaire du premier. Inutile d'insister davantage sur une raison que tout le monde comprend et qui se prête à d'admirables développements.

Enfin, un troisième motif, plus grave que les précédents, qui fait protester saint Grégoire contre l'œcuménicité du patriarche byzantin, c'est que ce titre est une usurpation et une injustice. Il est une usurpation, parce qu'il a été donné, non à l'évêque de Constantinople, mais au pape saint Léon I^{er} au concile de Chalcedoine, en 451; toutefois, aucun des successeurs de ce Pape n'a voulu se l'attribuer. Ici évidemment les renseignements de saint Grégoire manquent d'exactitude, car ce n'est pas le quatrième concile œcuménique, mais des documents de tiers lus pendant ce concile qui appelaient le Pape œcuménique, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte en lisant notre premier article. De même, on a dû y voir que, bien avant Jean le Jeûneur et Cyriaque, le titre d'œcuménique avait été appliqué à nombre de patriarches byzantins du VI^e siècle. L'usurpation pourrait tout au plus consister en ce que Jean le Jeûneur a pris lui-même définitivement un qualificatif, qu'on était assez généralement porté jusque-là à concéder aux patriarches de Constantinople.

Le titre d'œcuménique est surtout une injustice, et c'est la raison qui met le plus en verve saint Grégoire. Par là, le patriarche byzantin vise à devenir seul évêque et semble vouloir ravir l'épiscopat à tous ses confrères.

Voici des citations nombreuses à l'appui de ce dire, qui paraît exagéré et qui, à mon avis, a surtout provoqué l'intervention du Pape : *Ad hoc quandoque perductus es, ut, despectis fratribus, episcopus appetas solus vocari (1)..... Tu quid Christo, universalis scilicet Ecclesie capiti, in extremi iudicii es*

Ce qui est plus curieux, c'est de voir l'archevêque de Chypre, Sergius, écrire vers 640 au pape Théodore, « le patriarche œcuménique », MANSI, t. X, col. 913, et, au VI^e concile œcuménique de 680-681, les trois légats pontificaux nommer par trois fois dans leurs suscriptions, Agathon « Pape œcuménique », MANSI, t. XI, col. 668. Il y aurait aussi bien des erreurs à reprendre au sujet du titre *servus servorum Dei* que le pape saint Grégoire aurait pris, le premier, d'après son biographe. Saint Augustin s'en était déjà servi plusieurs fois dans ses lettres. Le titre n'était pas, du reste, spécial aux évêques. Saint Eloi, 599-659, l'emploie dans un legs pieux, avant sa promotion à l'évêché de Noyon, et plus tard, étant évêque, dans sa lettre à Didier. (Voir P. PARSY, *Saint Eloi*, Paris, 1907, p. 85 et 165.) Il ne fut pas le seul; car, en 649, Maur, évêque de Ravenne, écrit au pape saint Martin, en signant : *servus servorum Dei*. MANSI, t. X, col. 833; et l'on en citerait aisément d'autres cas.

(1) MANSI, t. XIII, col. 536.

(2) MANSI, t. XII, col. 1074.

(1) Migne, *P. L.*, t. LXXVII, col. 738.

dicturus examine, qui cuncta ejus membra tibi met conaris universalis appellatione supponere (1)? Qui non solum pater, sed etiam generalis pater in mundo vocari appetis.... Et tu conaris eum omnibus tollere, quem tibi illicite desideras singulariter usurpare (2). Utinam vel sine aliorum imminutione unus sit, qui vocari appetit universalis.... Omnium sacerdotum honor adimitur, dum ab uno sibi dementer arrogatur (3).... Quatenus, despectis omnibus, predictus frater et coepiscopus meus solus conatur appellari episcopus (4).... Si unus patriarcha universalis dicitur, patriarcharum nomen cæteris derogatur...., si enim hoc dici licenter permittitur, honor patriarcharum omnium negatur (5). Qui solus sacerdos appellari appetit, super reliquos sacerdotes se extollit (6). etc.

J'arrête là ces citations; elles suffisent, j'espère, à caractériser la pensée de saint Grégoire sur ce point. Personne, dit-il, n'a le droit de s'appeler universel ou œcuménique, sauf le Christ et l'Eglise, parce que tous les évêques sont égaux comme ayant la même puissance d'ordre, et parce que, si l'un d'eux s'intitule universel, les autres n'ont aucune raison d'être.

Saint Grégoire n'aurait-il pas protesté pour sauvegarder la primauté de l'Eglise romaine? Je ne le crois pas, bien qu'on l'affirme communément, et je n'ai rien vu dans la nombreuse correspondance de ce Pape qui puisse motiver une pareille interprétation.

Il est certain, en effet, que Jean le Jeûneur admettait cette primauté, puisqu'il renvoya au Pape les pièces du procès intenté au prêtre Jean de Chalcédoine et au moine Athanase, une fois que ceux-ci eurent fait appel de son jugement à Rome. Il est certain aussi que le successeur de Jean le Jeûneur, Cyriaque, et l'empereur Maurice partageaient le même sentiment;

saint Grégoire lui-même le déclare en termes des plus formels : *Nam de Constantinopolitana Ecclesia quod dicunt, quis eam dubitet sedi apostolicæ esse subjectam, quod et piissimus dominus imperator et frater noster ejusdem civitatis episcopus assidue profitentur (1)*. Le patriarche d'Antioche, Anastase, déclarait à son ami le Pape qu'il s'agissait d'une bagatelle dans cette contestation; ce qu'il n'aurait pas dit si la primauté romaine eût été en jeu (2). Le patriarche d'Alexandrie, Euloge, qui refusait, au début, de se mêler à ce débat, envoyait en même temps une profession de foi fort nette sur la primauté du Siège romain; ce qui lui attirait des éloges de la part de Grégoire (3).

Voilà pour l'Orient qui fut intéressé à cette querelle. Personne n'y vit la moindre atteinte aux privilèges de l'Eglise romaine, qui n'était pas en cause. Et le Pape lui-même n'en vit pas davantage. Il ne cesse de proclamer sur tous les tons qu'il ne s'agit pas « de l'unité de la foi, mais seulement d'un excès d'orgueil » (4). Il dit et redit sans cesse qu'il ne veut pas rompre avec Constantinople, parce qu'aucune vérité dogmatique n'était en discussion, et, tout en blâmant Jean le Jeûneur et Cyriaque de leur orgueil et de leur présomption, jamais il ne leur reproche d'avoir mis en doute ou en danger son autorité pontificale.

Alors, pourquoi protestait-il? Pour les motifs que j'ai donnés plus haut. Il craignait surtout que, une fois déclaré et reconnu œcuménique, le patriarche de Constantinople ne fût porté à s'annexer peu à peu les autres patriarchats d'Orient et à tenir les autres évêques pour de simples subordonnés. En Orient, au contraire, on ne vit dans l'emploi de ce titre par le patriarche byzantin qu'une vaine formule ou bien la précision des pouvoirs que

(1) *Op. cit.*, col. 739; voir aussi les mêmes expressions col. 773.

(2) *Op. cit.*, col. 742.

(3) *Op. cit.*, col. 746.

(4) *Op. cit.*, col. 749.

(5) *Op. cit.*, col. 771 et 774.

(6) *Op. cit.*, col. 892.

(1) *Op. cit.*, col. 957.

(2) *Op. cit.*, col. 882.

(3) *Op. cit.*, col. 898. *Sanctissima mihi sanctitas vestra multa in epistolis suis de sancti Petri apostolorum principis cathedra locuta est, dicens quod ipse in ea nunc usque in suis successoribus sedeat.*

(4) *Op. cit.*, col. 891.

lui avaient accordés successivement le III^e canon de Constantinople, en 381, et le XXVIII^e canon de Chalcédoine, en 451. Le patriarche de Constantinople était déclaré œcuménique dans l'empire romain d'Orient, celui auquel toutes les causes pouvaient être portées en appel, sans préjudice du Siège de Rome, qui restait toujours l'autorité suprême.

De là, le zèle fort louable de saint Grégoire à repousser ce qu'il considérait comme une nouvelle usurpation: de là aussi, l'indifférence générale de l'Orient à protester contre un titre, qui consacrait un état de fait existant depuis longtemps (1).

SIMÉON VAILHÉ.

Constantinople.

LA QUESTION DE CHYPRE DE 1902 A 1908

I. LA SITUATION. LE PROCÈS DE M^{gr} DE KITION.

Après la septième réunion (1) des arbitres tenue en avril 1902, le synode chypriote avait à se prononcer entre trois candidats proposés au trône archiepiscopal de Chypre: l'archimandrite Grégoire Constantinidès, M^{gr} Chariton de Mésembria et M^{gr} Karavanguélis de Kastoria. Or, ces deux derniers n'ont pas voulu de l'insigne dignité. Donc, Grégoire Constantinidès, appuyé par S. S. Joachim III, reste le seul homme en vue pour les élections prochaines. Mais à quand ces élections? La réponse à cette question dépend de la solution de cette autre: à quand le retour de M^{gr} Cyrille de Kition à la présidence du synode chypriote?

En effet, l'illustre assemblée une fois au complet, on ne pourra plus douter de sa canonicité et, partant, les électeurs pourront exprimer leurs suffrages, sans craindre de perdre leur temps. Or, avant de reprendre sa place d'honneur, M^{gr} de Kition, chargé des accusations que l'on sait, doit prouver son innocence aux représentants de la Grande Eglise. Par conséquent, avant de procéder à l'élection de l'archevêque, la question préliminaire à résoudre est celle-ci: oui ou non, M^{gr} Cyrille de Kition

est-il franc-maçon? Si oui, il ne pourra présider le synode, et son rival, M^{gr} Cyrille de Kyrénia, accourra avec avidité pour le remplacer; si non, on n'a pas de raison plausible de l'exclure de l'assemblée délibérante, on doit compter avec Sa Grandeur; dans les deux alternatives, tout le monde hellénique s'occupe de lui, et, décidément, dans les revues, dans les journaux, à Leucosie, à Larnaca, dans toute l'île de Chypre, l'homme de la situation est bien M^{gr} Cyrille, *métropolitain de Kition!* (2)

Mais son procès passe par deux phases: on l'a diffamé dans les journaux et, sous ce rapport, il sera jugé au tribunal d'Amokhoste; on l'accuse d'enfreindre les saints canons de l'Eglise et, à ce point de vue, il dépend des juges ecclésiastiques, les six évêques et les deux secrétaires que, dans sa sollicitude immense pour Chypre, S. S. Joachim III a délégués dans l'île à cet effet.

(1) Le passage de la vie de saint Grégoire par Jean Diaire, *A.S.S.*, t. II, mart., l. III, n^o 51 à 60, ne contient rien de nouveau; il a été rédigé d'ailleurs à l'aide de la correspondance du Pape.

(2) J'avertis le lecteur, une bonne fois pour toutes, que tous les faits relatés dans cet article émanent de sources officielles grecques. La *Vérité ecclésiastique*, revue entièrement dévouée au Phanar, m'a fourni les renseignements principaux; Je les ai complétés d'après les commentaires des journaux de Chypre: la *Patrie*, le *Gardien de Chypre*, la *Vox de Chypre*, la *Trompette*, l'*Union*, la *Liberté*, et de la *Proodos*, journal de Constantinople, également au service de S. S. Joachim III.

(1) Sur la période antérieure, voir *Echos d'Orient* mars 1902, p. 93 seq.